



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-355

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 17 janvier 2023, le règlement numéro 2022-355 *relatif à l'imposition des taux de taxation, compensations et tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2023.*

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau du soussigné à l'Hôtel de ville d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet de la Municipalité à www.upton.ca

DONNÉ à Upton, ce 18^e jour du mois de janvier de l'an 2023.

Nabil Boughanmi,
Directeur général et
greffier-trésorier